





## SPDB1BA - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

---

Au terme du bachelier en sciences politiques, l'étudiant-e aura acquis les compétences suivantes :

#### **I. Acquérir les bases disciplinaires et méthodologiques dans le domaine des sciences politiques**

- **Maîtriser les savoirs fondamentaux des sciences politiques**, situés sur le plan épistémologique, permettant de répondre aux questions clés de recherche adressées par la discipline.
- **Acquérir progressivement une culture poussée en science politique**, dans ses différentes branches : relations internationales, études européennes, institutions et régimes politiques (nationaux), études des partis politiques et des groupes de pression, analyse des politiques publiques, des idées politiques...

*Ensemble des UE de blocs 2 et 3 dans le domaine des sciences politiques*

#### **II. Acquérir les savoirs de base dans les domaines complémentaires aux sciences politiques**

- **Mobiliser, de manière interdisciplinaire, des savoirs issus de divers domaines des sciences humaines** afin d'analyser des phénomènes de société contemporains ou historiquement situés.
- **Acquérir une culture générale en sciences humaines et sociales**, reposant sur la connaissance des principaux postulats et enseignements des différentes disciplines, ainsi que de leurs méthodes et des enjeux éthiques qui leur sont liés.

*UE de philosophie, économie, droit, histoire, sociologie, psychologie, dès le bloc 1*

#### **III. Se former à la démarche scientifique**

- **Maîtriser et mettre en Œuvre les règles et les principes éthiques de la démarche scientifique en sciences politiques**
- **Collecter et traiter avec discernement les données empiriques**



Bloc  
annuel

1 2 3

○ BHDDR1124	Psychologie	Mauricio Garcia Penafiel	PR [q1] [45h] [5 Crédits]		x	
-------------	-------------	--------------------------	---------------------------	--	---	--

○ Informatique et méthodes

○ BHDPO1150	Introduction au travail universitaire en sciences sociales	Karine Dejean Emmanuelle Lenel (coord.)	PR [q1] [22.5h+15h] [5 Crédits]	x		
○ BHDPO1152	Démarche et méthodes en sciences sociales	Jean-Luc Nsengiyumva	PR [q2] [15h+15h] [5 Crédits]	x		
○ BHDPO1230	Méthodes de recherche en sciences sociales	Renaud Maes	PR [q1] [45h] [10 Crédits]		x	
○ BHDPO1231	Statistique et analyse des données	Renaud Maes (supplée Nicolas Marquis)	PR [q1] [45h+15h] [10 Crédits]			x

## PRÉREQUIS ENTRE COURS

---

Le **tableau** ci-dessous reprend les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont par ailleurs identifiées **dans le programme détaillé** : leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

### Prérequis et programme annuel de l'étudiant-e

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un même bloc annuel d'un programme. Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant-e pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un-e étudiant-e en début d'année, il en assure la cohérence :

- Il peut imposer à l'étudiant-e de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique
- En fin de cycle uniquement, il peut transformer un prérequis en corequis.

Pour plus d'information, consulter [le règlement des études et des examens](#).

### # Tableau des prérequis

<b>BHDDR1361</b>	"Justice et politique" a comme prérequis BHDPO1120
	• BHDPO1120 - Droit
<b>BHDPO1211</b>	"Science politique : Textes fondateurs" a comme prérequis BHDPO1110
	• BHDPO1110 - Science politique
<b>BHDPO1220</b>	"Droit constitutionnel II" a comme prérequis BHDPO1120
	• BHDPO1120 - Droit
<b>BHDPO1222</b>	"Politique économique" a comme prérequis BHDPO1122
	• BHDPO1122 - Economie
<b>BHDPO1230</b>	"Méthodes de recherche en sciences sociales" a comme prérequis BHDPO1152
	• BHDPO1152 - Démarche et méthodes en sciences sociales
<b>BHDPO1231</b>	"Statistique et analyse des données" a comme prérequis BHDPO1152
	• BHDPO1152 - Démarche et méthodes en sciences sociales
<b>BHDPO1290</b>	"Anglais II" a comme prérequis BHDPO1190
	• BHDPO1190 - Anglais I
<b>BHDPO1311</b>	"Analyse de l'action publique" a comme prérequis BSPOL1210 ET BHDPO1317
	• BSPOL1210 - Sociologie politique
	• BHDPO1317 - Partis politiques et groupes d'intérêt
<b>BHDPO1312</b>	

## PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR BLOC ANNUEL

## SPDB1BA - 1er bloc annuel

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- 🇫🇷 Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

## o Contenu de la formation :

## o Sciences politiques

● BHDPO1110	Science politique	Olivier Paye	FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐
● BHDDR1121A	Histoire des institutions politiques et du droit	Serge Dauchy	FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐

## o Droit

● BHDPO1120	Droit	Christophe Mincke	FR [q1] [45h +15h] [10 Crédits] 🌐
● BHDDR1110	Droit constitutionnel I	Mathias El Berhoumi	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐

## o Autres sciences humaines et sociales

● BHDPO1221	Histoire du temps présent	Béregère Piret	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
● BHDPO1125	Sociologie	Abraham Franssen	FR [q1+q2] [45h] [5 Crédits] 🌐
● BHDDR1160	Philosophie et philosophie morale	Jeanne-Marie Roux	FR [q1+q2] [90h] [10 Crédits] 🌐

## o Informatique et méthodes

● BHDPO1150	Introduction au travail universitaire en sciences sociales	Karine Dejean Emmanuelle Lenel (coord.)	FR [q1] [22.5h +15h] [5 Crédits] 🌐
● BHDPO1152	Démarche et méthodes en sciences sociales	Jean-Luc Nsengiyumva	FR [q2] [15h +15h] [5 Crédits] 🌐

## o Langue

● BHDPO1190	Anglais I	Milena Fontana Françoise Longrée (coord.) Erwin Ochsenmeier (coord.)	EN [q1+q2] [45h] [5 Crédits] 🌐
-------------	-----------	--	---

**SPDB1BA - 2e bloc annuel**

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

**o Contenu de la formation :****o Sciences politiques**

○ BHDPO1312	<a href="#">Analyse des relations internationales</a> ■	Emmanuel Klimis (supplée) Amandine Orsini	FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐
○ BHDPO1317	<a href="#">Partis politiques et groupes d'intérêt</a> ■	Olivier Paye	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
○ BSPOL1210	<a href="#">Sociologie politique</a> ■	Yannick Vanderborght	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
○ BHDPO1211	<a href="#">Science politique : Textes fondateurs</a> ■	Olivier Paye	FR [q1+q2] [30h] +15h] [10 Crédits] 🌐

**o Droit**

○ BHDPO1220	<a href="#">Droit constitutionnel II</a> ■	Luc Detroux Mathias El Berhoumi	FR [q2] [45h] [5 Crédits] 🌐
-------------	--	------------------------------------	-----------------------------------

**o Economie et gestion**

○ BHDPO1122	<a href="#">Economie</a>	Xavier Wauthy	FR [q2] [45h] +15h] [10 Crédits] 🌐
-------------	--------------------------	---------------	---

**o Autres sciences humaines et sociales**

○ BHDDR1124	<a href="#">Psychologie</a>	Mauricio Garcia Penafiel	FR [q1] [45h] [5 Crédits] 🌐
-------------	-----------------------------	--------------------------	-----------------------------------

**o Informatique et méthodes**

○ BHDPO1230	<a href="#">Méthodes de recherche en sciences sociales</a> ■	Renaud Maes	FR [q1] [45h] [10 Crédits] 🌐
-------------	--	-------------	------------------------------------

**o Langue**

○ BHDPO1290	<a href="#">Anglais II</a> ■	Milena Fontana Françoise Longrée (coord.) Erwin Ochsenmeier (coord.)	EN [q1+q2] [45h] [5 Crédits] 🌐
-------------	------------------------------	--	---





## SPDB1BA - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

*Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.  
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.*

#### SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

### Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiant-es qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](#) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'École royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

#### Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'École européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [site suivant](#).

## Accès par valorisation des acquis de l'expérience

### Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiant-es acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant-e sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires et les dispenses éventuelles qui constituent les conditions complémentaires d'accès aux études pour l'étudiant-e.

## Conditions particulières d'accès à certains programmes

- Accès aux études de **premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte**

Attestation de réussite à l'[examen spécial d'admission aux études de premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte](#).

L'accès à ces études est toujours subordonné à la réussite de cet examen spécial d'admission. Les matières du programme ainsi que le mode d'organisation de l'examen peuvent être obtenus auprès du secrétariat de cette faculté.

- Accès aux études de **premier cycle en médecine vétérinaire**

L'accès aux études de premier cycle en médecine vétérinaire est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

Les étudiants inscrits en 1<sup>ère</sup> année du grade de bachelier en médecine vétérinaire doivent se soumettre en fin d'année à un concours à l'issue duquel certains d'entre eux pourront obtenir, selon un quota défini, une attestation les autorisant à poursuivre leurs études. Cette attestation sera exigée au moment de l'inscription administrative auprès du Service des inscriptions de l'UCLouvain à la suite du cycle.

- Accès aux études de **premier cycle en kinésithérapie et réadaptation**

L'accès aux études de premier cycle en kinésithérapie et réadaptation est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

- Accès aux études de **premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie**

L'accès aux études de premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

- Accès aux études de **premier cycle en médecine et en sciences dentaires**

L'accès aux études de premier cycle en médecine et en sciences dentaires est conditionné par la réussite d'un concours d'accès.

Les informations y relatives sont disponibles [sur le site de l'ARES](#) (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur).

- Accès au **Bachelor of Science in Business Engineering**

The Bachelor of Science in Business Engineering is a joint program organised by KU Leuven and UCLouvain Saint-Louis Bruxelles. In order to register, all candidate must first submit an application via the [KU Leuven admission platform](#). The [conditions of access](#) to this programme are specific.

## PÉDAGOGIE

---

L'efficacité de la formation est assurée par la complémentarité de plusieurs méthodes pédagogiques: exposés magistraux mais également échanges de vues qui valorisent l'expérience professionnelle et les parcours antérieurs, exercices collectifs, travaux personnels et monitorats.

Les méthodes pédagogiques répondent à la préoccupation de valoriser au mieux le temps, nécessairement limité, dont disposent les étudiant-e-s adultes menant une vie professionnelle et/ou familiale.

Dès le premier quadrimestre du 1er bloc annuel standardisé, des dispositifs sont prévus afin de familiariser l'étudiant-e au travail universitaire: initiation au travail universitaire, cours de propédeutique spécifiques au public de l'horaire décalé, monitorats de révision,...

## GESTION ET CONTACTS

---

### L'administration facultaire

02 211 78 09 - [espo-hd-slb@uclouvain.be](mailto:espo-hd-slb@uclouvain.be)

Bureau : Marais 119 - 3e étage - bureau 3002

### Dérogation pour non-finançabilité

La [demande de dérogation](#) doit être introduite le 30 septembre au plus tard à l'adresse suivante : [derogation-inscription-slb@uclouvain.be](mailto:derogation-inscription-slb@uclouvain.be).

## Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSH/ESPB

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de la communication Saint-Louis ([ESPB](#))

Secteur des sciences humaines ([SSH](#))

ESPB

Boulevard du Jardin Botanique 43 - bte

1000 Bruxelles

Mandat(s)

- Doyen : Abraham Franssen

Responsable académique du programme: [Olivier Paye](#)

Jury

- Président: [Yannick Vanderborght](#)
- Secrétaire: [Amandine Orsini](#)